



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité départementale de l'Isère
Pôle Risques Technologiques

Grenoble, le 10 juin 2021

Affaire suivie par : Alexis MILLER

Tél. : 04 76 69 34 02

Courriel : alexis.miller@developpement-durable.gouv.fr

Ref : 2021 – Is 188 RT

Objet : *Suites de la visite d'inspection du 26 mai 2021*

P.J. : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué, accompagné de Boris VALLAT, une visite d'inspection de votre établissement, implanté sur la commune de Salaise-sur-Sanne le 26 mai 2021. Cette inspection avait pour objectif principal d'examiner le respect de plusieurs exigences réglementaires relatives au zonage ATEX et au plan de modernisation des installations industrielles (PMII). Elle a également été l'occasion de contrôler la mise en place d'actions correctives à la suite de l'inspection du 28 mai 2020.

L'inspection a relevé que le recensement des équipements à suivre au titre du PMII avait été effectué. Il est maintenant attendu la rédaction et la mise en œuvre des états initiaux, plans et programmes de surveillance de ces derniers. Le travail de vérification de la conformité du matériel présent en zone ATEX doit être poursuivi et finalisé.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les demandes d'actions correctives et les observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le directeur

L'inspecteur de l'environnement

**HEXCEL FIBERS
Plate-forme chimique de Roussillon
Rue Gaston Monmousseau
38 150 ROUSSILLON**